

C A N A D A

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
DOSSIER R-4032-2018, phase 4

Gazifère inc. - Demande pour la
fermeture réglementaire des livres de
Gazifère inc. pour la période du 1er
janvier 2017 au 31 décembre 2017,
demande d'approbation du plan
d'approvisionnement et demandes de
modification des tarifs de Gazifère
Inc. à compter du 1er janvier 2019 et
du 1er janvier 2020

Traitement des écarts du PGEÉ

Préparé par

Nicole Moreau
Analyste environnement et énergie
EnviroConstats

Pour le Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME)

DÉPOSÉ À LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Le 11 mars 2019

Mandat

Le GRAME a retenu les services de sa consultante externe madame Nicole Moreau, analyste en énergie et environnement. Madame Moreau possède une formation de premier cycle en administration et comptabilité de l'école des Hautes études commerciales de l'Université de Montréal, de même qu'une maîtrise en sciences de l'Environnement de l'UQAM. Par ailleurs, elle a participé à la rédaction de mémoires du GRAME aux dossiers précédents de distributeurs portant notamment sur les demandes d'approbation des tarifs de gaz naturel.

Traitement de l'écart entre les budgets du PGEÉ 2019-2020 autorisés dans le cadre du dossier R-4043-2018 et les budgets à cet égard déjà intégrés dans les revenus requis

Le GRAME prend note que Gazifère propose que tout écart entre les budgets du PGEÉ 2019-2020 autorisés dans le cadre du dossier R-4043-2018 et les budgets à cet égard déjà intégrés dans les revenus requis pour ces mêmes années soit traité par le biais du compte d'écart lié au PGEÉ. Pour ce qui est des années projetées 2019 et 2020, les prévisions budgétaires déposées au dossier R-4043-2018¹ ont été prises en compte dans les revenus requis :

Par conséquent, les revenus requis soumis pour les années 2019 et 2020 dans le cadre de la présente phase du dossier, incluent les budgets finaux du PGEÉ 2019-2020 qui seront déposés sous peu dans le dossier R-4032-2018 de TEQ, pour approbation par la Régie. Dans le présent dossier, Gazifère demande à la Régie d'approuver, pour les années 2019 et 2020, les revenus requis projetés qu'elle propose, lesquels incluent les budgets du PGEÉ 2019-2020. Lorsqu'une décision finale sur le PGEÉ 2019-2020 sera rendue par la Régie, Gazifère procédera aux ajustements nécessaires afin de respecter les budgets qui auront été autorisés pour les années 2019 et 2020. Gazifère propose que tout écart entre les budgets du PGEÉ 2019-2020 autorisés dans le cadre du dossier R-4032-2018 et les budgets à cet égard déjà intégrés dans les revenus requis pour ces mêmes années soit traité par le biais du compte d'écart lié au PGEÉ.

R-4032-2018, [B-0273](#), page 12-13 (notre souligné)

Au dossier R-4043-2018, le GRAME se prononce sur les prévisions budgétaires de Gazifère pour les programmes résidentiels. Il démontre que la croissance des aides financières fait un bond dès 2019-2020, notamment en raison de l'estimation de la progression du nombre de participants.² Ces considérations sont énoncées en prenant en compte les résultats de l'année 2018³, donc corrigés. Il est donc connu que les résultats de 2018 sont inférieurs aux prévisions de Gazifère. Considérant la sous-performance des programmes résidentiels en 2018, le GRAME est d'avis que l'analyse de la progression du nombre de participants pour les programmes résidentiels permet de mettre en doute notamment les résultats attendus du programme *Échangeur d'air avec récupération de chaleur*⁴.

¹ R-4043-2018, [C-GI-0012](#)

² R-4043-2018, [C-GRAME-0033](#), page 5

³ R-4043-2018, [C-GI-0018](#), RDDR no 4.1

⁴ R-4043-2018, [C-GRAME-0033](#), page 6

R-4032-2018, Phase 4

Commentaires du GRAME : Traitement des écarts du PGEÉ

Pour ce qui est des programmes pour la clientèle commerciale, le GRAME se prononce au dossier R-4043-2018⁵ sur les prévisions budgétaires de Gazifère, indiquant que la croissance du nombre de participants et donc des budgets pour les aides financières fait un bond dès 2019-2020, pour se stabiliser à partir de 2020-2021.

| | Aides financières versées sur les projets implantés | | | | | | |
|--|--|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Programmes commerciaux | 2016-2017R | 2017-2018R | 2018-2019P | 2019-2020P | 2020-2021P | 2021-2023P | 2022-2023P |
| Régulateur extérieur de mise en marche de chaudière (67.9) | 0 | 0 | 0 | 5250 | 5250 | 5355 | 5462 |
| Cuiseur à vapeur Energy Star (67.16) | 0 | 0 | 200 | 200 | 200 | 204 | 208 |
| Lave-vaisselle Energy Star HT-ST & BT-CM (67.14) | 0 | 0 | 0 | 2100 | 2100 | 2142 | 2185 |
| Pulvérisateur de pré-rinçage à faible débit (67.15) | 0 | 0 | 0 | 7699 | 7699 | 7853 | 8010 |
| Combo hotte à débit variable et générateur d'air tempéré à condensation (67.8) | 0 | 0 | 0 | 42187 | 42187 | 43031 | 43891 |
| Appui aux initiatives - Optimisation énergétique des bâtiments (67.12) | 0 | 0 | 0 | 44603 | 12591 | 12843 | 13100 |
| Appui aux initiatives - Aide à l'implantation (67.11) | 0 | 0 | 0 | 28005 | 28005 | 28565 | 29136 |
| Étude de faisabilité (67.10) | 2000 | 0 | 12200 | 12410 | 12410 | 12658 | 12911 |
| Chaudière à condensation (67.6) | 63150 | 38550 | 81900 | 94900 | 94900 | 96798 | 98734 |
| Unité de chauffage infrarouge (67.7) | 0 | 0 | 0 | 750 | 750 | 765 | 780 |
| Aérotherme à condensation (67.5) | 0 | 0 | 0 | 9000 | 9000 | 9180 | 9364 |
| Chauffe-eau à condensation | 0 | 0 | 0 | 56900 | 56900 | 58038 | 59199 |
| | | | 94300 | 304004 | 271992 | 277432 | 282980 |

Référence : R-4043-2018, [C-GRAME-0033](#), page 9

Nous pouvons constater qu'entre 2018-2019 et 2019-2020, l'année 2019-2020 correspondant à l'année financière de Gazifère du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019⁶, les aides financières prévues pour les programmes commerciaux passent de 94 300 \$ à 304 004 \$. Le GRAME propose au dossier R-4043-2018 que les aides financières soient ajustées à la baisse⁷ dès l'année 2019-2020 et que les budgets soient ajustés de manière progressive pour les années subséquentes.

Compte tenu des résultats réels de 2018, lesquels sont en dessous des prévisions initiales de Gazifère, le GRAME soumet qu'il est dès lors prévisible que le budget pour les aides financières déposé au dossier R-4043-2018, ainsi qu'au présent dossier, soit supérieur à celui qui sera approuvé par la Régie au dossier R-4043-2018.

⁵ R-4043-2018, [C-GRAME-0033](#), page 6

⁶ R-4043-2018, C-GI-0012, note explicative de Gazifère en dessous des tableaux pour les programmes

⁷ R-4043-2018, [C-GRAME-0033](#), page 11

R-4032-2018, Phase 4

Commentaires du GRAME : Traitement des écarts du PGEÉ

Par conséquent, le GRAME soumet que le mécanisme proposé par Gazifère, soit que tout écart entre les budgets du PGEÉ 2019-2020 qui seront autorisés dans le cadre du dossier R-4043-2018 et les budgets à cet égard déjà intégrés dans les revenus requis pour ces mêmes années soit traité par le biais du compte d'écart lié au PGEÉ⁸, est nécessaire.

Le GRAME recommande à la Régie de conserver le compte d'écart lié au PGEÉ.

⁸ R-4032-2018, [B-0273](#), page 13